

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 24 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la nécessité d'assurer la diversité et la souveraineté culturelles ainsi que de »

les mots :

« en prenant en compte la nécessité d'assurer la diversité et la souveraineté culturelles ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.